



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Insécurité croissante en Gironde

Question écrite n° 10176

Texte de la question

Mme Edwige Diaz appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur la montée inquiétante de l'insécurité dans les communes rurales et périurbaines de la Gironde. Les cambriolages, vols agricoles et dégradations se multiplient dans les zones traditionnellement paisibles du Médoc, de la Haute-Gironde et de l'Entre-deux-Mers. Selon les chiffres de l'INSEE, la Gironde a enregistré 7 968 cambriolages en 2023, soit une augmentation de 323 cas par rapport à l'année 2022 et sur les près de 20 000 méfaits de cette nature constatés en Nouvelle-Aquitaine cette année-ci, un tiers ont été commis dans l'agglomération bordelaise. Les exploitations agricoles sont également touchées : vols de carburant, de matériel viticole, ou encore de tracteurs et pulvérisateurs, ce qui fragilise davantage une profession déjà en crise. Les maires ruraux alertent régulièrement sur la rareté des effectifs de gendarmerie, placés dans l'incapacité matérielle et humaine de répondre rapidement aux appels en raison de la dispersion géographique. Elle lui demande donc quelles mesures il entend prendre pour renforcer significativement la présence policière et gendarmique dans les territoires ruraux de Gironde, notamment par la création de brigades fixes ou mobiles supplémentaires et si un plan spécifique sera mis en place pour protéger les exploitations agricoles de ces actes de délinquance.

Texte de la réponse

La prise en compte des vulnérabilités du monde rural est un enjeu stratégique, au cœur des préoccupations de l'État et de la gendarmerie en particulier. Des mesures importantes destinées à endiguer les atteintes envers le monde agricole sont mises en œuvre. Force de proximité et de couverture des territoires ruraux, la gendarmerie déploie des dispositifs de prévention et de partenariat au profit des agriculteurs et se mobilise dans la judiciarisation des infractions touchant cette profession. S'agissant des actions de prévention, la gendarmerie est pleinement engagée dans la lutte contre toutes les formes d'atteintes en garantissant une présence de voie publique rassurante pour les usagers et dissuasive pour les délinquants toujours plus nombreux. La création de 239 nouvelles brigades, dont deux tiers de brigades mobiles, s'inscrit pleinement dans cette démarche et participe à la densification du maillage territorial. 80 brigades ont été créées en 2024. Si les contraintes budgétaires n'ont pas permis d'ouvrir de nouvelles brigades en 2025, la loi de finances initiale 2026 permettra la création de 58 unités supplémentaires (10 d'entre elles sont d'ailleurs déjà opérationnelles). La réalisation des 101 projets d'unité restantes pour achever le plan de déploiement demeurera une priorité forte. Les référents et correspondants « sûreté », présents dans chaque groupement de gendarmerie départementale et commandements de la gendarmerie d'outre-mer, arment la chaîne de prévention technique de la malveillance. À la demande des agriculteurs, ils peuvent être engagés, toujours à titre gratuit, pour réaliser des évaluations portant sur les vulnérabilités des propriétés agricoles et fournir des préconisations techniques, humaines et organisationnelles afin d'y remédier. En parallèle, les chaînes d'alerte SMS « Vigi-agri », mises en œuvre dans les groupements en lien avec les chambres d'agriculture départementales, permettent de lutter contre les atteintes aux biens (ex. : vols de carburant ou de GPS, dégradations, intrusions) et de prévenir les agressions au sein des exploitations agricoles. L'offre de sécurité est adaptée localement par les groupements de gendarmerie. En Gironde le « plan 20 » (pièce jointe) permet aux gendarmes d'être plus particulièrement à l'écoute du monde viticole, notamment pendant les vendanges. Cette démarche de proximité tient compte de leurs contraintes professionnelles spécifiques, facilite le recueil de plaintes et la judiciarisation des faits tout en

adaptant l'offre de services aux besoins directement exprimés. Cette manœuvre globale de prévention est confortée par la volonté d'identifier le plus en amont possible les éventuelles menaces. La recherche du renseignement est ainsi menée localement au quotidien par les brigades dans le cadre de la prévention de proximité. Celle-ci s'appuie également sur des capacités d'analyse détenues par des services spécialisés comme le service de renseignement criminel de la gendarmerie nationale. Au-delà de ces actions de prévention, la sécurité du monde agricole nécessite sa pleine et parfaite information quant aux menaces encourues. Ainsi, la gendarmerie nationale mobilise tous les vecteurs possibles, tant traditionnels (ex. : sensibilisation des instances agricoles, chambres d'agriculture, associations de type AMF et AMRF, réunions publiques, presse quotidienne, radio, etc.) que digitaux (application MaSécurité du ministère de l'intérieur, réseaux sociaux, etc.), afin de sensibiliser les exploitants à l'émergence de phénomènes délictuels et diffuser des conseils de mise en sûreté. En matière de partenariats, l'accompagnement des agriculteurs s'opère également par la promotion d'une culture commune de sécurité reposant sur des échanges réguliers entre les acteurs du monde agricole et les forces de gendarmerie. Dans ce sens, une convention de partenariat a été signée en décembre 2019 entre le ministère de l'intérieur, la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et les jeunes agriculteurs (JA). Cette convention fait l'objet d'une animation trimestrielle par la gendarmerie, permettant d'aborder l'état de la délinquance et les préoccupations du monde agricole (ex. : vols sur exploitations, agribashing, mesures de prévention des actes de malveillance, etc.). En outre, cette convention nationale a été déclinée au niveau local par les groupements de gendarmerie départementale, qui entretiennent des liens réguliers avec les représentants locaux de ces instances professionnelles. À titre d'exemple, des opérations de sensibilisation ou d'information permettent de rappeler les gestes préventifs qu'il convient de mettre en œuvre pour se prémunir ou mieux identifier les menaces (vols, dégradations, atteintes à l'environnement, maltraitance animale, etc.).

Données clés

Auteur : [Mme Edwige Diaz](#)

Circonscription : Gironde (11^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10176

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 octobre 2025](#), page 8400

Réponse publiée au JO le : [3 mars 2026](#), page 1918